

Section 3 Cross-country masculin et féminin

3.1 Règles de jeu

Les tournois des championnats canadiens de l'ACSC sont régis par les règlements établis par les membres votants lors de l'assemblée générale annuelle.

Les modifications proposées aux règlements doivent être transmises au commissaire national du sport qui les présentera à l'assemblée générale annuelle.

- 3.1.1 Les changements aux règlements par des ONS reçus après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'ACSC et en conséquence de l'adoption de changements aux règlements de jeu, seront acceptés jusqu'au 1er septembre de chaque année. Ces règlements seront approuvés et ratifiés par le comité des programmes et diffusés aux conférences participantes avant le 1^{er} octobre. Les changements aux règlements reçus après le 1^{er} septembre seront soumis aux fins d'approbation à la prochaine AGA de l'ACSC.

3.2 Composition de l'équipe

Le championnat de cross-country de l'ACSC devra regrouper les championnats de conférence et les championnats collégiaux qui sont indépendants l'un de l'autre. Les coureurs individuels peuvent concourir pour une équipe ou l'autre ou pour les deux équipes, de conférence ou de collège ainsi qu'individuellement.

3.2.1 Équipes de conférence

Chaque équipe de conférence sera composée d'au plus sept et d'au moins cinq coureurs. Le classement des cinq meilleurs sera totalisé pour déterminer le pointage de l'équipe; les sixième et septième coureurs seront alors déclassés.

3.2.2 Équipes de collège

Chaque équipe collégiale sera composée d'au plus six et d'au moins quatre coureurs. Le classement des quatre meilleurs sera totalisé pour déterminer le pointage de l'équipe; les cinquième et sixième coureurs seront alors déclassés.

3.3 Financement de l'équipe

Chaque institution est responsable du financement de son équipe. (voir Article 10, Section 4, Suvention de voyage pour les participants aux championnats ouverts)

3.4 Participants

3.4.1 Équipes

Le championnat canadien sera un championnat ouvert. Chaque conférence présente une équipe masculine et une équipe féminine (chacune composée de 5 à 7 coureurs). De plus, les institutions membres peuvent présenter une équipe collégiale masculine et une équipe collégiale féminine (composées de 4 à 6 coureurs) et de coureurs individuels. Les coureurs individuels peuvent être membres des deux équipes, de conférence et collégiale (tel que noté au Section 3.2, Composition de l'équipe).

3.4.2 Identification

- Les coureurs doivent arborer des numéros aux fins d'identification. Les spectateurs pourront avoir un programme des coureurs.
- Les numéros doivent être placés à l'avant du vêtement seulement.

- Les uniformes des athlètes membres d'une équipe (soit une institution comptant au moins quatre(4) coureurs au départ, devront avoir une seule couleur et un seul style d'uniforme. Les manches longues ou courtes peuvent être choisies par les membres individuels, selon leur préférence. Les shorts d'équipe doivent arborer les mêmes couleurs et les membres de l'équipe qui désirent porter des collants peuvent le faire pourvu qu'ils soient de la couleur des shorts de l'équipe.

3.4.3 Admissibilité et conduite du joueur

3.4.3.1 Seuls les joueurs dont le nom apparaît sur le formulaire d'admissibilité de l'ACSC et qui ont été confirmés admissibles par la CM ont le droit de participer au championnat canadien ouvert de cross-country. Se reporter aux règlements d'admissibilité de l'ACSC

3.4.3.2 Comme membre de l'ACSC, on s'attend à ce que tous les joueurs et les entraîneurs suivent les directives et les principes conformément au Code d'éthique, de l'ACSC . Le défaut de se conformer se traduira par une action disciplinaire

3.4.4 Admissibilité individuelle

Toute personne qui ne fait pas partie d'une équipe n'est admissible qu'aux Mérite individuels et ses points ne peuvent pas compter pour le pointage d'équipe.

3.4.5 Inscription d'équipe/Inscription individuelle

Les inscriptions doivent être reçues par l'institution hôte et le comité organisateur (par téléphone, courriel, télécopie ou par la poste) le ou avant le lundi qui précède le championnat. Les changements apportés aux inscriptions originales seront étudiés lors de la réunion technique seulement en cas de blessure ou de raison exceptionnelle.

3.4.6 Comité technique

Le comité technique doit être composé des membres suivants: le commissaire hôte, le commissaire de l'ACSC, le représentant du comité de direction/du personnel de l'ACSC et le directeur de la rencontre qui tiendront lieu de comité du pointage, des règlements et des protêts et des griefs (voir Article 9 Section 9 pour le processus suivi par le comité des griefs et protêts). Toutes les personnes, les équipes des collègues et les conférences participantes sont fichées par le comité à la réunion des entraîneurs. Le comité organisateur produit une liste imprimée de tous les coureurs, pour le comité technique.

3.5 La compétition

3.5.1 Événement et administration de l'événement

Le site du championnat sera déterminé lors d'une réunion appropriée de l'ACSC et selon les règlements de l'ACSC ayant trait aux soumissions pour les championnats canadiens. Le championnat doit avoir lieu le 2^e samedi de novembre.

La longueur du parcours pour les hommes doit être de 8 000 (+/-) 50 mètres; il doit être marqué à tous les 1 000 mètres. La longueur du parcours pour les femmes doit être de 5000 (+/-) 50 mètres; il doit être marqué à tous les 1 000 mètres sauf sur les petites boucles du parcours où les marques de kilomètres suffiront.

3.5.1.1 Plan de remplacement du terrain

L'Hôte doit avoir à sa disposition, un terrain d'appoint dans le cas d'extrêmes conditions météorologiques et si le terrain est endommagé. Le comité technique prend la décision finale sur le parcours à utiliser. Quand il y a un grief au sujet du parcours avant la compétition, le comité technique y répond et il prend la décision finale. Il rend le grief soit invalide, soit valide et quand c'est possible, il prend immédiatement action pour assurer l'achèvement harmonieux du championnat

3.5.2 Horaire et ordre des épreuves

Les épreuves pour les hommes et pour les femmes doivent avoir lieu le même jour; les épreuves pour les femmes doivent avoir lieu en premier.

3.5.3 Heure des départs

12h30 et 13h30

3.5.4 Heures de pratique et d'échauffement - occasion de marcher sur le parcours la journée qui précède la compétition

3.5.5 Pointage et normes

- a) Le chronométrage à puces doit être utilisé comme principale méthode de chronométrage aux championnats canadiens de course cross-country de l'ACSC avec un système de chronométrage secondaire.
- b) L'hôte doit fournir une caméra vidéo numérique stationnaire (sur trépied) à la ligne d'arrivée pour la reprise vidéo écran par écran.
- c) Les résultats provisoires doivent être affichés immédiatement après chaque course.
- d) Chaque coureur portera une étiquette arborant son nom et son affiliation (devant être soumis par le comité technique de l'hôte) qui sera relevé par les pointeurs de la rencontre dans la chute d'arrivée et affiché sur le tableau de classement.
- e) Les résultats finals imprimés indiqueront le classement global de chaque coureur ainsi que le classement de son équipe. Tout finaliste qui ne fait pas partie d'une équipe (soit une institution qui n'a pas cinq coureurs de départ ou un collègue qui n'a pas quatre coureurs de départ) recevra un classement global.
- f) Si une équipe de conférence commence avec cinq coureurs ou plus, mais que moins de cinq coureurs ne terminent la course, aucun pointage d'équipe ne sera alloué et chaque membre de cette équipe sera considéré comme coureur individuel.
- g) En cas d'égalité de points d'équipe de conférence, le classement du 5^e membre de l'équipe servira à briser l'égalité ou pour un collègue le classement du 4^e membre de chaque équipe.
- h) En cas d'égalité entre des (2) athlètes individuels, la moyenne de leurs classements respectifs sera calculée et allouée aux deux coureurs.

(Soit égalité pour la 10^e place $10 + 11$ divisé par 2 = 10.5; la dixième place est allouée aux deux coureurs et le prochain coureur se voit allouer la 12^e place).

3.5.5.1 Validation du pointage

Le comité technique étudie immédiatement les résultats finals et il apporte les changements nécessaires. Les résultats sont inscrits dans un document imprimé, et ce sont ceux de l'individu, de l'équipe de collègue et des résultats de conférence conformément aux normes de pointage énumérés ci-dessus. Ces résultats sont distribués à chaque entraîneur pour qu'il les révise, dans l'heure qui suit la réception des résultats. Les désaccords soulevés seront fichés par le comité technique. Les résultats finals sont alors rendus publics

3.6 Équipement et installations

3.6.1 L'institution hôte doit prendre toutes les précautions possibles pour assurer la sécurité et la gestion du risque tout au long du parcours. La sécurité des coureurs est primordiale dans le design et la préparation d'un parcours.

3.6.2 Téléphones pour les guetteurs

L'hôte doit fournir des communications sans fil à divers points du parcours

3.6.3 Alimentation en eau.

Les directeurs de l'épreuve et les commissaires sur le terrain doivent fournir de l'eau aux coureuses et aux coureurs durant les courses cross-country de l'ACSC, mais seulement le long d'une zone de 200 m de longueur, désignée par le commissaire de l'hôte et seulement de façon telle que le processus d'approvisionnement en eau n'interfère pas avec les autres coureuses ou coureurs de la course

3.7 Règlements

Le parcours doit être conforme aux règlements de la IAAF 168-2 (c)

Les caractéristiques du parcours utilisé pour le championnat devraient être les suivantes : terrain doux approprié pour la course avec des souliers à crampons (le moins de pavage possible), beaucoup d'espace pour les dépassements, le point de départ assez proche de salles de toilettes, l'aire d'arrivée accessible aux spectateurs et au personnel médiatique, bien marqué et avec des commissaires du terrain le jour de la compétition pour éviter que les athlètes perdent leur chemin.

L'aire de départ devrait être environ 25 à 30 mètres de largeur et disposé de façon à ce que tous les points de la ligne de départ soient équidistants du premier virage ou du premier rétrécissement du parcours. Il est fortement recommandé que la largeur de 25 à 30 mètres se poursuive pour un minimum de 150 mètres de la ligne de départ avant qu'il n'y ait un rétrécissement du parcours.

Des blocs de départ d'un (minimum) d'un mètre de largeur seront offerts aux équipes qui se qualifient et au moins un pour les représentants individuels à la ligne de départ.

Les positions pour les blocs de départ seront tirées au sort.

L'aire d'arrivée devrait avoir au moins cinq mètres de largeur et il est fortement recommandé que la ligne d'arrivée soit au maximum 200 mètres de la ligne de départ. Il est aussi recommandé que l'aire d'arrivée ne

soit pas moins de cinq mètres de largeur sur le dernier 100 mètres du parcours et qu'il n'y ait pas de virage. Le terrain devrait être graduel avec les virages et doux pour ne pas nuire aux coureurs qui arrivent rapidement à la ligne d'arrivée. La ligne d'arrivée devrait être bien définie, clairement marquée pour les coureurs qui y arrivent et attentivement surveillée pour veiller à ce que tous les coureurs aient une arrivée exacte et juste.

L'aire de ralentissement à l'arrivée devrait commencer à la ligne d'arrivée, mesurer au moins cinq mètres de largeur allant en rétrécissant sur environ 15 mètres jusqu'à une largeur d'un mètre; puis, elle devrait se poursuivre pour un autre 15 mètres jusqu'à l'aire des pointeurs. Les côtés de l'aire de ralentissement doivent être construits de matériaux adéquats, tels des poteaux solidement ancrés et joints d'une corde ou d'un ruban d'intervention afin d'assurer que tous les coureurs demeurent dans leur ordre d'arrivée pour passer à l'aire des pointeur et à la fin du parcours.

3.8 Officiels

3.8.1 Officiels subventionnés

Le directeur de la rencontre sera choisi localement et coordonnera tous les aspects de la rencontre. Il faut exercer une certaine neutralité quant au choix d'un directeur de rencontre qualifié.

3.9 Mérite, trophées et bannières (tous les Mérite sont la responsabilité de l'hôte)

3.9.1 Bannière de l'ACSC

Remise aux Champions d'équipe collégiale de l'ACSC (hommes et femmes)

3.9.2 Médailles de l'ACSC

- a) Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois meilleures équipes de conférence (7 athlètes). Selon le règlement (N-1).
- b) Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois meilleurs coureurs et trois meilleures coureuses et
- c) Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois meilleures équipes (jusqu'à 6 athlètes et un entraîneur) dans chacune des compétitions féminines et masculines.

3.9.3 Équipe d'étoile du tournoi

Les sept meilleurs coureurs et les sept meilleures coureuses seront nommés à l'équipe d'étoiles de l'ACSC.

3.9.4 Banquet d'honneur

Tous les Mérites seront remis lors du banquet d'honneur le soir de la journée de compétition.